

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2023

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par  
Mme Chandler, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ce délai »

les mots :

« cette échéance ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.